



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des agences de voyage suite à la crise sanitaire mondiale

Question écrite n° 32839

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation préoccupante des agences de voyage. Elle a été saisie par des représentants des agences de voyage de sa circonscription qui s'inquiètent de leur survie durant les prochains mois. Depuis le 17 mars 2020, l'activité « loisirs » accuse une baisse de 95 %, l'activité voyage d'affaires une baisse de 92 %, l'activité « groupes » une baisse de 100 %, les prises de commandes par rapport aux années n -1 voire n -2 sont à moins 95 % et seulement 10 % des dossiers annulés ont été protégés. La situation à l'international est encore très incertaine : de nombreux pays ont encore leurs frontières fermées, les plans de vols des compagnies aériennes changent constamment, ce qui les oblige à faire, défaire et refaire les devis indéfiniment. Or tout ce travail s'effectue sans aucun redémarrage de l'activité économique et sans aucune rémunération. À ce jour, certaines agences de voyages du département des Alpes-Maritimes ont déjà perdu entre 70 % et 80 % de leur chiffre d'affaires annuel. Compte tenu des informations actuelles sur l'évolution de la pandémie, elles craignent pour leur survie, même si les aides de l'État sont conséquentes et leur ont permis de résister jusqu'à présent. Selon elles, ces aides sont aujourd'hui inadéquates face à la durée de la crise et au manque de visibilité sur une potentielle reprise d'activité. Elles pensent qu'un retour au niveau d'avant la crise n'est pas envisagé avant, au mieux, 2022 voire 2023. Dans cette perspective, Mme la députée souhaiterait savoir si les exonérations et allègements de charges patronales et sociales prévues par le Gouvernement seront appliquées à l'ensemble des acteurs de la filière touristique, et s'il serait envisageable de poursuivre l'aide à l'emploi jusqu'à la réouverture globale des frontières sans restriction. Par ailleurs, elle souhaiterait savoir si d'autres options que la mise en chômage partiel seraient à l'étude, notamment pour favoriser le retour au travail des collaborateurs plutôt que leur inactivité.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32839

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6769

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)